

Formation sur les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte

Aux employés de la **Direction du programme d'hébergement de longue durée (DPHLD)**
Dans le secteur : **CHSLD**

Dois-je suivre une formation? Laquelle?

Titres d'emploi		Formation à suivre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmière ▪ Infirmière clinicienne ▪ ASI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CEPI et CEPIA ▪ Externe en soins infirmiers ▪ Infirmière auxiliaire 	Repérage des difficultés reliées à l'alimentation ENA #13239 PDRH transversal #TR-089 Durée : 60 minutes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PAB ▪ ASSS et aide de service ▪ TES et TTS ▪ TRP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiothérapeute ▪ Travailleur social ▪ Hygiéniste dentaire ▪ Technicien en loisirs 	Déceler les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte ENA #13241 PDRH transversal #TR-089 Durée : 30 minutes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ergothérapeute 		Difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte ENA #13240 PDRH transversal #TR-089 Durée : 90 minutes

Comment puis-je accéder à cette formation?

- La formation est accessible dans l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) : <https://fcp.rtss.qc.ca>.
- L'ENA est accessible sur le web, autant du travail que de la maison.
- Vous devrez vous authentifier en utilisant votre identifiant unique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
- [Cliquez ici](#) pour consulter un aide-mémoire produit par le service de la formation sur l'utilisation de l'ENA.

À quel moment dois-je suivre cette formation?

- Discutez avec votre supérieur immédiat afin de déterminer le meilleur moment pour suivre la formation.
- À tout moment, avant de l'avoir terminée, vous pouvez interrompre la formation et y revenir plus tard.

Cette formation est-elle rémunérée?

- Oui, vous serez rémunéré pour suivre cette formation.

Comment dois-je inscrire la formation sur mon relevé de présence?

- Le **temps** utilisé pour suivre la formation doit apparaître à la date correspondante avec le **code** approprié :
 - Formation non remplacée - **FoNR**;
 - Formation remplacée - **FoRE**;
 - Formation en télétravail - **TTFoR**;
 - Formation en temps supplémentaire à taux simple - **Fo1.0***;
 - Formation en temps supplémentaire à taux et demi - **Fo1.5***.
- * Sous réserve de l'approbation préalable de votre supérieur immédiat.
- Le **département** demeure celui où vous travaillez.
- Le **nom** de la formation et son **numéro** au PDRH transversal doivent être inscrits dans la *Remarque de l'employé*.

Est-ce que j'obtiendrai une attestation suite à cette formation?

- Oui, à condition de vous être authentifié sur l'ENA avec votre identifiant unique du CISSS pour suivre la formation. Il n'est donc pas recommandé de suivre la formation en groupe.